



## À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les services en charge de la prévention et de la protection maternelle et infantile proposent pour les enfants de 3 à 4 ans un bilan de santé.

Il est destiné à :

- ▶ évaluer le développement général de l'enfant ainsi que son langage,
- ▶ rechercher d'éventuels troubles de la vision et de l'audition
- ▶ s'assurer que les vaccinations sont à jour.



## DE QUELLE MDCS DÉPEND VOTRE DOMICILE ?

### MDCS VENDÔME

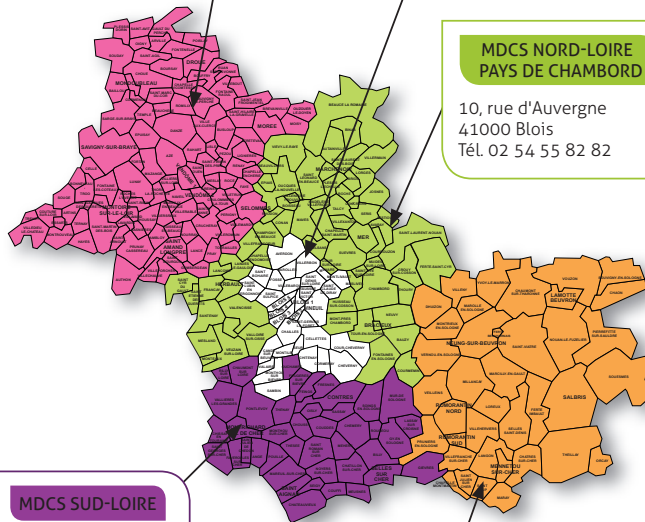
17 bis avenue Jean-Moulin  
BP 20098  
41106 Vendôme Cedex  
Tél. 02 54 73 43 43

### MDCS BLOIS-AGGLOMÉRATION

163 -165 rue Bertrand-du-Guesclin  
41000 Blois  
Tél. 02 54 51 32 32

### MDCS NORD-LOIRE PAYS DE CHAMBORD

10, rue d'Auvergne  
41000 Blois  
Tél. 02 54 55 82 82



### MDCS SUD-LOIRE

35 rue Théo-Berthin  
BP 10016  
41700 Contres  
Tél. 02 54 79 74 00

### MDCS ROMORANTIN-LANTHENAY

11 rue des Poulies  
41200 Romorantin-Lanthenay  
Tél. 02 54 95 17 80

### CONTACT :

Service de PPMI  
(pour les médecins et les sages-femmes)  
Tél. 02 54 58 54 77  
sec.pmi@cg41.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LOIR-ET-CHER  
Hôtel du Département  
Place de la République  
41020 Blois Cedex  
Tél. 02 54 58 41 41  
www.departement41.fr



© CD41 - Fotolia - 04/2017

## PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



### ▶ PRÉVENTION

La protection  
maternelle  
et infantile  
(PMI)





# UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

**Les professionnels du Conseil départemental en charge de la prévention et de la protection maternelle et infantile assurent différentes missions :**

- ▶ informations et conseils aux parents et futurs parents,
- ▶ suivi médical des femmes enceintes et des enfants jusqu'à 6 ans,
- ▶ actions de dépistage et de prévention des handicaps des enfants,
- ▶ participation à la prévention de la maltraitance des enfants,
- ▶ contrôles et suivi des modes de garde : agrément des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant.

Les sages-femmes, infirmières-puéricultrices, médecins sont à votre disposition au sein de la Maison de la cohésion sociale (MDCS) dont dépend votre domicile.

## AVANT LA NAISSANCE DE L'ENFANT

**Les sages-femmes vous informent sur :**

- ▶ l'hygiène de vie de la femme enceinte,
- ▶ la préparation à la naissance (dont l'entretien précoce de grossesse),
- ▶ les possibilités de surveillance à domicile des grossesses difficiles en liaison avec le médecin traitant, le gynécologue-obstétricien et la maternité,
- ▶ les droits, les démarches administratives,
- ▶ la contraception après l'accouchement.



## APRÈS LA NAISSANCE DE L'ENFANT

**Les infirmières puéricultrices vous informent sur :**

- ▶ l'allaitement, l'alimentation,
- ▶ les soins à donner au bébé,
- ▶ les rythmes de vie (sommeil, jeux, éveil...),
- ▶ le choix d'un mode de garde (crèche, halte-garderie, assistante maternelle)

**Les médecins** effectuent sans avance de frais, un suivi du développement de l'enfant et de ses vaccinations dans les différents lieux de consultation du département.

